

Enquête sur les usages de l'intelligence
artificielle au sein des collectivités
adhérentes au service informatique de
TERRITOIRE D'ÉNERGIE 90

TERRITOIRE D'ÉNERGIE 90

Service Informatique – service.informatique@territoiredenergie90.fr

Enquête sur les usages de l'Intelligence Artificielle au sein des collectivités adhérentes au service informatique de TERRITOIRE D'ENERGIE 90

Suite à la réunion d'information en date du 25 novembre 2025 qui s'est déroulée au Centre de Gestion à Belfort, nous avons initié un groupe de travail sur l'Intelligence Artificielle (IA) afin d'évaluer le rôle qui nous pourrions jouer dans sa mise en œuvre et son encadrement.

158 RÉPONSES

- 73 AGENTS
- 65 ÉLUS
- 20 CADRES TERRITORIAUX

Ce groupe de travail a notamment mis au point un sondage diffusé sur le mois de mai 2026 portant sur la façon dont est appréhendé le sujet de l'Intelligence Artificielle. L'enquête explore plusieurs dimensions ::

- ▶ La population du répondant,
- ▶ Les usages,
- ▶ le niveau de familiarisation avec ces outils,
- ▶ les attentes et besoins dans l'exercice de nos métiers.

Le but de cette enquête est de faire un état des lieux sur les usages à cette heure de l'Intelligence Artificielles, d'éclairer le syndicat comme structure de mutualisation dans la poursuite d'un éventuel projet. Cette étude n'a en aucun cas un but promotionnel mais elle a vocation à nous éclairer sur les usages, la satisfaction et les attentes des collectivités de notre territoire.

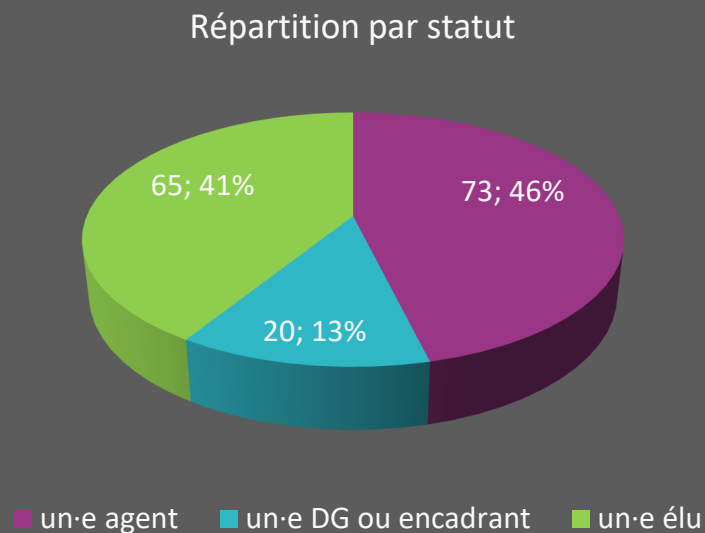
Vous avez été nombreux à y répondre et nous vous en remercions !

Dans ce qui suit, nous allons analyser les réponses en tirant les principaux enseignements, les préoccupations, le niveau de satisfaction et les attentes de nos adhérents par rapport à ces outils.



Principaux enseignements

L'enquête menée auprès de 158 répondants (73 agents, 65 élus et 20 cadres territoriaux) met en évidence la progression de l'usage de l'intelligence artificielle (IA) dans les collectivités locales.



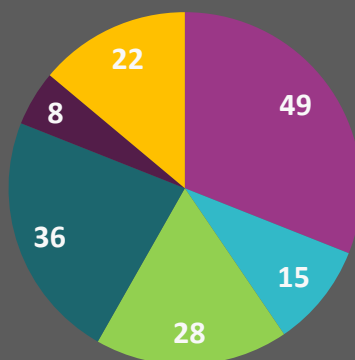
Près de **77 % des répondants ont déjà utilisé une IA** et **plus d'un sur deux l'a déjà mobilisée dans le cadre professionnel**. Toutefois, la majorité se considère encore comme débutant ou intermédiaire, ce qui traduit une phase d'appropriation encore récente.

Les répondants sont représentatifs des adhérents du service informatique, beaucoup de répondants parmi les collectivités les plus petites qui constituent la grande majorité de nos adhérents et une seconde population importante de répondants parmi les communes de plus de 3500 habitants, communautés de communes et autres EPCI qui a contrario, moins nombreuses, comptent le plus grand nombre d'utilisateurs finaux.

L'IA est désormais perçue comme un outil de soutien aux activités quotidiennes plutôt qu'une technologie expérimentale.

Les usages observés concernent principalement la rédaction de documents administratifs, la recherche d'informations, la synthèse documentaire et l'assistance à la préparation de dossiers. Il apparaît dans les réponses que toutes ces tâches sont rendues moins chronophages grâce au potentiel de l'Intelligence Artificielle.

Strates de la population sondée



■ communes de moins de 500 habitants
■ communes entre 1000 et 3500 habitants
■ Communauté de communes

■ communes entre 500 et 1000 habitants
■ communes supérieures à 3500 habitants
■ Autres EPCI

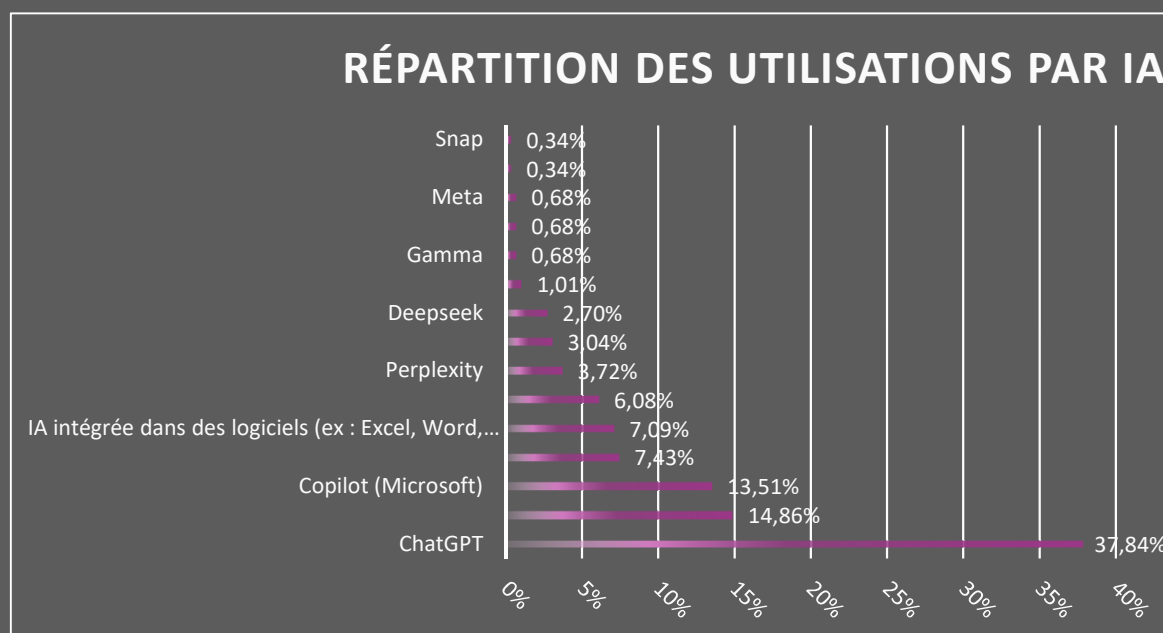
Un levier de performance identifié

Les répondants associent majoritairement l'IA à des bénéfices concrets :

- ▶ gain de temps dans les tâches administratives ;
- ▶ amélioration de la qualité rédactionnelle ;
- ▶ simplification de la recherche d'informations ;
- ▶ aide à la structuration des documents ;
- ▶ réduction du temps consacré aux tâches répétitives.

L'IA apparaît ainsi comme un outil susceptible de renforcer l'efficacité des services sans remettre en cause le rôle d'expertise des agents.

Les outils les plus utilisés sont aujourd'hui ChatGPT, Google Gemini et Microsoft Copilot, qui concentrent l'essentiel des usages déclarés.



Des préoccupations à prendre en compte

Malgré une perception globalement positive, plusieurs points de vigilance ressortent clairement de l'enquête

Fiabilité des réponses

Les répondants soulignent régulièrement le risque d'erreurs, d'approximations ou d'informations inexactes. Les productions générées doivent donc être systématiquement relues et vérifiées avant utilisation.

Protection des données

Les questions de confidentialité et de conformité réglementaire constituent une préoccupation majeure. Les répondants expriment un besoin fort de clarification concernant les données pouvant être confiées à ces outils.

Maintien des compétences

Une partie des participants craint une dépendance excessive à l'IA susceptible d'affaiblir progressivement certaines compétences rédactionnelles, analytiques ou juridiques.

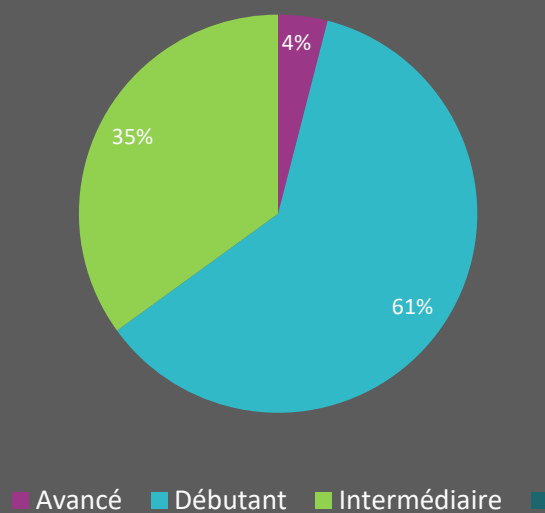
Impact environnemental et éthique

Bien que moins fréquemment évoqués, les enjeux environnementaux et éthiques liés au développement de l'IA apparaissent également dans les réponses.

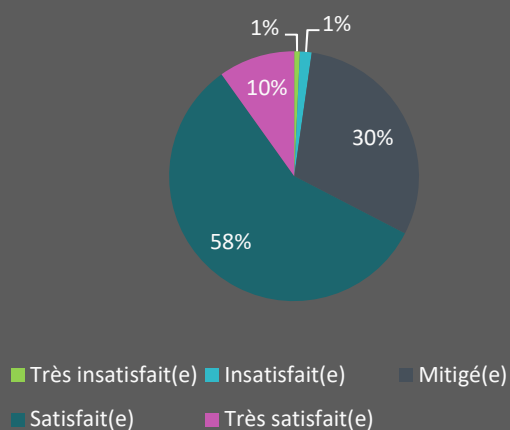
Niveau de satisfaction

La grande majorité des répondants se considère encore comme débutant (61%) ou intermédiaire (35%), ce qui traduit une phase d'appropriation encore récente et un manque d'information ou de formation.

Familiarisation avec la technologie IA



Niveau de satisfaction globale sur l'intelligence artificielle



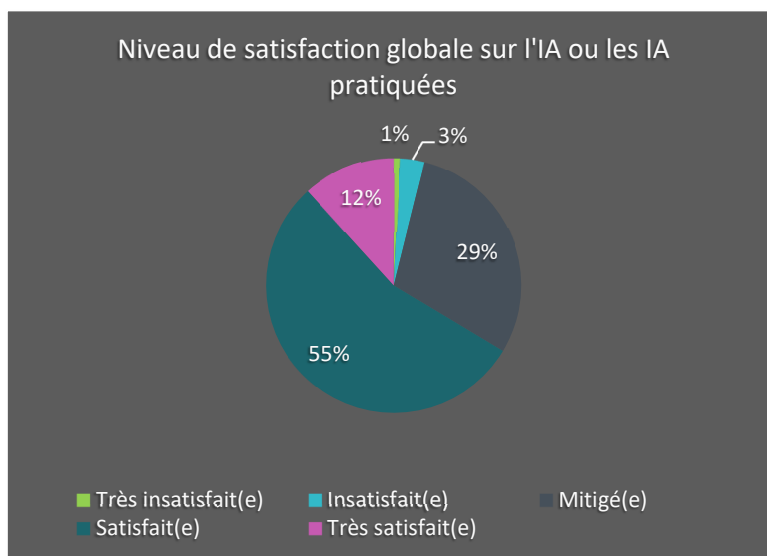
L'Intelligence Artificielle est un sujet qui semble intéresser le plus grand nombre avec un niveau de satisfaction globalement bon.

Au regard du niveau autoévalué, la satisfaction des utilisateurs dénote des attentes élevées mais aussi des craintes à levées.

Le niveau de satisfaction se confirme pour les IA pratiquées.

Le niveau de familiarisation et la satisfaction sont à mettre en regard des attentes et des craintes. Même si les répondants se considèrent comme débutants ou intermédiaires, ils sont satisfaits de l'utilisation ces outils.

Fort de ce constat, l'IA apparaît donc comme prophylactique mais avec des précautions nécessaires.



Ce que les collectivités attendent

Les attentes exprimées convergent vers quatre priorités :

1. Des outils plus fiables

Les utilisateurs souhaitent disposer de solutions offrant davantage de garanties sur l'exactitude des informations produites.

2. Des usages adaptés aux métiers territoriaux

Les collectivités attendent des outils spécialisés capables d'accompagner :

- la rédaction administrative ;
- la veille juridique pour l'actualisation des actes administratif ;
- l'analyse réglementaire et juridique ;
- la préparation des délibérations ;
- la gestion documentaire ;
- la relation aux usagers.

3. Un cadre d'utilisation clair

Les répondants souhaitent être accompagnés par des règles simples précisant les usages autorisés, les bonnes pratiques et les précautions à respecter.

4. Une montée en compétences

La formation constitue l'une des attentes les plus récurrentes afin de permettre une utilisation maîtrisée et sécurisée de ces technologies.

Conclusion

Le sujet n'est plus de savoir s'il faut s'y intéresser, mais dans quelles conditions la data et l'IA deviennent réellement utiles pour une collectivité : « *utiliser l'IA de manière utile et pas futile* ». Avant d'examiner l'intérêt réel de la data et de l'intelligence artificielle pour les collectivités, il convient clarifier le périmètre des usages et la gouvernance des données.

Dans une ville ou une intercommunalité, la donnée est déjà partout. Elle provient des capteurs et équipements connectés, bien sûr, mais aussi, et même surtout des logiciels métiers, des outils de gestion, des tableaux de suivi, des documents produits par les services, des remontées terrain ou encore des échanges opérationnels. Une partie de cette donnée est structurée, une autre non. Une partie est automatisée, une autre saisie manuellement. Une partie est fiable, une autre beaucoup moins. Mais dans tous les cas, elle existe déjà, souvent en grande quantité.

L'intelligence artificielle ne doit pas, elle non plus, être abordée comme un bloc homogène. Derrière le terme, on retrouve à la fois des outils génériques d'assistance, capables d'aider à rédiger, résumer ou rechercher de l'information, et des usages plus spécialisés, directement liés aux réalités du territoire, anticiper des dérives ou améliorer certains arbitrages.

L'enquête confirme que l'intelligence artificielle est appelée à devenir un outil de travail courant au sein des collectivités et ce quelle que soit leur taille. Son adoption est déjà largement engagée et les bénéfices perçus sont significatifs.

La réussite de cette transformation reposera néanmoins sur trois conditions essentielles : la montée en compétences des utilisateurs, l'existence d'un cadre de gouvernance clair et le choix de solutions garantissant la sécurité des données publiques.

L'IA doit être considérée comme un outil d'assistance au service des agents et des élus, permettant de renforcer l'efficacité de l'action publique tout en préservant la qualité de l'expertise humaine et en garantissant la conformité et la sécurité réglementaire.